

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :           Monsieur Denis Santerre, maire  
                                  Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1  
                                  Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2  
                                  Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3  
                                  Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
                                  Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5  
                                  Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 05. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Nomination du responsable des services électroniques auprès des différents ministères
  - 6.2. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2017 (176.4 C.M.)
  - 6.3. Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2017
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
  - 8.1. Balayage des rues du village
  - 8.2. Nivelage des chemins municipaux (mise en forme de la chaussée)
  - 8.3. Achat et épandage d'abat-poussière pour les chemins municipaux
  - 8.4. Appel d'offres sur invitation pour le fauchage en bordure des chemins municipaux
  - 8.5. Appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2017-2018
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Appui à la demande de Monsieur Gervais St-Pierre auprès de la CPTAQ
  - 10.2. Désignation de personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats
  - 10.3. Participation au comité régional relatif au démantèlement du parc éolien de Baie-des-Sables
  - 10.4. MRC de La Matanie – Proposition d'adhésion des municipalités de La Matanie à l'ATR de la Gaspésie
  - 10.5. Remplacement des panneaux relatifs aux attraits et aux services disponibles sur le territoire
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2017
  - 11.2. Participation et planification de la semaine de la municipalité
  - 11.3. Participation au regroupement volontaire des OMH de La Matanie
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
  - 13.1. Soutien financier au service de garde en milieu scolaire
  - 13.2. Groupe environnemental Uni-Vert – Cartographie et identification de travaux de génie végétal
  - 13.3. Maggie Beaulieu-Pelletier – Présentation du projet « Serre populaire active »
  - 13.4. Jacques Ratté – Déneigement de la partie non déneigée du 3<sup>e</sup> Rang Ouest
  - 13.5. CSMM – Consultation publique pour le maintien du secondaire à l'école Assomption (lundi le 8 mai 2017 à 19 h)
  - 13.6. École Assomption – Souper spaghetti au centre communautaire aux bénéfices des jeunes (vendredi le 5 mai à 17 h)
  - 13.7. Rencontre avec le comité du quai (mardi le 9 mai 2017 à 19 h)
  - 13.8. Grande journée des petits entrepreneurs au centre communautaire (samedi 17 juin 2017)
  - 13.9. Remplacement du tracteur Kubota

- 13.10. Travaux de rapiéçage de la chaussée
- 13.11. Vidéo promotionnelle de Baie-des-Sables réalisée par Madame Marie-Jeanne Ancil
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

**2017-081     ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> mai 2017 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*3. Approbation du procès-verbal*

**2017-082     ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2017**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 3 avril dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'approuver le procès-verbal du 3 avril 2017 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*4. Présentation et adoption des comptes*

**2017-083     APPROBATION DES COMPTES AU 30 AVRIL 2017**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2017;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 avril 2017 :

Liste des comptes à payer	34 759.63	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés)	1 586.91	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #4593 au #4613)	12 640.82	\$
<b>Total des comptes au 30 avril 2017</b>	<b>48 987.36</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS***

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_

*Adam Coulombe, g.m.a.*

*5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

*6.1 Nomination du responsable des services électroniques auprès des différents ministères*

**2017-084     NOMINATION DU RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES AUPRÈS DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES ET ORGANISMES**

Considérant que pour pouvoir accéder aux données pertinentes de la municipalité auprès des différents ministères et organismes et produire les rapports requis, le directeur général et secrétaire-trésorier doit avoir accès à différents services électroniques de ces ministères dont entre autres ClicSÉCUR entreprise;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu

- de désigner Monsieur Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de responsable des services électroniques de la municipalité de Baie-des-Sables auprès de Revenu Québec, de l'Agence du revenu du Canada et des différents ministères et organismes pour toute transaction relative au dossier de la Municipalité de Baie-des-Sables;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à inscrire la Municipalité de Baie-des-Sables aux services offerts par les ministères et organismes et d'avoir accès à ces services selon les conditions prévues par ces ministères et organismes;
- d'avoir accès à tous les dossiers des utilisateurs et de pouvoir modifier les autorisations données aux utilisateurs selon son bon vouloir et d'obtenir tous les renseignements confidentiels requis pour la saine gestion de la Municipalité de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *6.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2017 (176.4 C.M.)*

L'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2017 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est déposé conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

#### *6.3 Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2017*

### **2017-085      FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL TOUS LES VENDREDIS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2017**

Il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale soit pour les mois de juin, juillet et août 2017. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, assumera ces journées à même ses vacances annuelles. Les citoyens seront avisés via le bulletin d'information municipale et le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *8.1 Balayage des rues du village*

### **2017-086      BALAYAGE DES RUES DU VILLAGE**

Considérant qu'il est nécessaire de balayer les rues du village afin d'éliminer la poussière occasionnée par la circulation automobile;

Considérant que le balayage des trottoirs sera effectué par le personnel de la municipalité;

Considérant que des démarches ont été effectuées auprès de différentes entreprises de la région afin d'obtenir le taux horaire pour un balai de rue mécanique;

Considérant que la durée des travaux est estimée à +/- 10 heures;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de mandater « Transport Martin Alain inc. » de Sayabec pour le balayage des rues du village au tarif horaire approximatif de 145 \$ plus les taxes applicables. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, sera responsable de la supervision de ces travaux de nettoyage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## 8.2 Nivelages des chemins municipaux (mise en forme)

### **2017-087     AUTORISER LE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Considérant que le conseil municipal désire poursuivre les travaux de remise en forme des chemins municipaux réalisés au cours des trois (3) dernières années;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire niveler les chemins municipaux pour l'année 2017 par « Les Entreprises Yvon D'Astous et fils inc. » au tarif horaire de 110 \$. La cédule des travaux se détaille comme suit :

- une mise en forme de la chaussée des chemins municipaux en mai;
- un nivelage de surface juste avant l'épandage de l'abat-poussière en juin;
- un nivelage de surface à l'automne (septembre ou octobre).

Le directeur des travaux publics est responsable de la supervision de ces travaux tout en respectant le cadre budgétaire établi (+/- 50 heures au total).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## 8.3 Achat et épandage d'abat poussière pour les chemins municipaux

### **2017-088     ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'autoriser l'achat, la livraison et l'épandage de 6 700 litres d'abat-poussière (chlorure de magnésium liquide concentré à 30 %) chez « Les Aménagements Lamontagne inc. » au montant de 0,39 \$/litre (2 613 \$) plus les taxes et d'effectuer l'épandage de l'abat-poussière aux mêmes endroits que dans les années passées, soit sur une distance d'environ 200 mètres en face des résidences et à certaines intersections selon un taux d'épandage de 2 750 litres par kilomètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## 8.4 Appel d'offres sur invitation pour le fauchage en bordure des chemins municipaux

### **2017-089     APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de demander des soumissions sur invitation pour la réalisation des travaux de fauchage en bordure des chemins municipaux. Un prix fixe du kilomètre sera demandé et devra être valide jusqu'au 31 août 2017. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Ferme Ouella-Ouellet;
- Entreprise Daniel Duchaine.

Le devis tel que présenté est accepté et tient compte de l'équipement proposé par le soumissionnaire pour effectuer le travail (fauchage et broyage ou simplement fauchage). Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 23 mai 2017 à 11 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## 8.5 Appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2017-2018

### **2017-090     APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'ABRASIF POUR LA SAISON 2017-2018**

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sable pour abrasif requise pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu de demander des soumissions sur invitation pour la fourniture et la livraison de sable pour abrasif destiné à l'entretien hivernal des chemins municipaux. Un prix fixe, la tonne métrique tamisée et livrée, sera demandé et devra être valide, jusqu'au 30 juin 2017. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Les Entreprises d'Auteuil et fils inc.
- Ferme Annick inc.
- Entreprise Gilles Fournier.

Le devis tel que préparé par le directeur général est accepté. Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 23 mai 2017 à 10 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.1 Appui à la demande de Monsieur Gervais St-Pierre auprès de la CPTAQ*

#### **2017-091      APPUI À LA DEMANDE DE MONSIEUR GERVAIS ST-PIERRE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

Considérant que Monsieur Gervais St-Pierre demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour acquérir une ancienne emprise routière située dans la zone agricole déstructurée de Baie-des-Sables;

Considérant que la demande vise à agrandir son terrain résidentiel en ajoutant une parcelle de terrain appartenant à la Municipalité de Baie-des-Sables d'une superficie de 488,9 mètres carrés;

Considérant que la parcelle de terrain visé par cette demande est située sur les lots 232-P et 233-P du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de MacNider;

Considérant que suite à cet ajout, le terrain résidentiel de M. St-Pierre passera de 1 359,57 mètres carrés à 1 848,47 mètres carrés;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le projet en question n'aura aucun effet négatif sur le milieu agricole existant puisqu'il est situé dans une zone agricole déstructurée (43-Ade) où plusieurs résidences sont déjà présentes;

Considérant que le projet en entier est conforme à la réglementation municipale, soit le règlement de zonage;

Considérant qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire à la présente demande;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de monsieur Gervais St-Pierre datée du 25 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.2 Désignation de personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats*

#### **2017-092      DÉSIGNATION D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET D'UN ADJOINT TECHNIQUE POUR LA DÉLIVRANCE DES PERMIS ET CERTIFICAT**

Considérant qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

Considérant la résolution numéro 2014-173, datée du 6 octobre 2014, adoptée par la municipalité afin de désigner lesdits fonctionnaires;

Considérant que la MRC de La Matanie, qui fournit les services en matière d'urbanisme à la municipalité, a engagé un inspecteur en bâtiment surnuméraire et un étudiant à titre d'adjoint technique en urbanisme pour appuyer les inspecteurs en bâtiment;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

Que soit désignée Monsieur Julien Mainville à titre d'inspecteur en bâtiment et Monsieur Michée Desrosiers à titre d'adjoint aux fonctionnaires désignés au sens de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par la municipalité et qu'il puisse accorder et délivrer des permis et certificats au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *10.3 Participation au comité régional relatif au démantèlement du parc éolien de Baie-des-Sables*

#### **2017-093      COMITÉ RÉGIONAL RELATIF AU DÉMANTÈLEMENT DU PARC ÉOLIEN DE BAIE-DES-SABLES**

Considérant que le gouvernement du Québec a délivré, par décret ministériel en 2006 dont le numéro est 129-2006, un certificat d'autorisation en faveur de Cartier énergie éolienne (BDS) inc. pour le projet de parc éolien de Baie-des-Sables sur le territoire de la Municipalité de Baie-des-Sables et de la Ville de Métis-sur-Mer;

Considérant qu'à la condition 12 du décret il est décrit que Cartier énergie éolienne (BDS) inc. doit procéder au démantèlement complet du parc éolien à l'intérieur d'un délai de deux (2) ans suivant l'arrêt définitif de l'exploitation du site, que les frais encourus par ce démantèlement devront être assumés en totalité par cette dernière et que la compagnie doit prévoir un mode de financement adéquat, soit par dépôt en fiducie ou en donnant des garanties fermes quant à l'obtention du montant requis;

Considérant que le suivi du montant accumulé ou des garanties fermes devra être assuré par un comité régional qui sera mis en place à la onzième (11<sup>e</sup>) année de l'entente pour une durée de dix (10) ans;

Considérant que Cartier énergie éolienne (BDS) inc. souhaite que les deux entités municipales soient présentes sur le comité soit par les maires et les directeurs généraux;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu que le Conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables nomme le maire ainsi que le directeur général pour siéger sur le comité régional de démantèlement du parc éolien afin de représenter la Municipalité de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *10.4 MRC de La Matanie – Proposition d'adhésion à l'ATR de la Gaspésie pour 2018-2019*

#### **2017-094      MRC DE LA MATANIE – PROPOSITION D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE POUR 2018-2019**

Considérant que la MRC de La Matanie propose aux municipalités intéressées à adhérer à l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie une aide financière qui couvrirait le coût de base de l'adhésion représentant 290 \$;

Considérant que les municipalités participantes n'auraient qu'à défrayer la somme de 0,20 \$ par habitant pour leur population respective;

Considérant la décision du conseil municipal de ne pas renouveler son adhésion à l'ATR de la Gaspésie pour la période 2017-2018 en vertu de la résolution #2017-069;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'aviser la MRC de La Matanie que la Municipalité de Baie-des-Sables n'est pas intéressée à participer à ce projet de visibilité et à adhérer à l'ATR de la Gaspésie pour la période 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.5 Remplacement des panneaux relatifs aux attraits et aux services disponibles sur le territoire*

### **2017-095 REMPLACEMENT DES PANNEAUX RELATIFS AUX ATTRAITS ET AUX SERVICES DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE DE BAIE-DES-SABLES**

Considérant la résolution #2016-185 relative au remplacement des panneaux des attraits et des services disponibles sur le territoire de Baie-des-Sables;

Considérant la résolution #2017-033 relative à la réclamation auprès du programme de développement des communautés (volet local) financé par le Fonds de développement des territoires (FDT);

Considérant l'épreuve formulée des nouveaux panneaux;

Considérant la soumission de Kalitec en date du 22 décembre 2016 pour la fabrication des panneaux;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu :

- D'accepter l'épreuve des nouveaux panneaux telle que présentée au conseil municipal et corrigée par ce dernier;
- D'accepter la soumission de « Signalisation Kalitec inc. » pour la fabrication de cinq (5) panneaux d'interprétation de 2 par 4 pieds incluant les systèmes d'attache au montant de 3 099 \$ plus les taxes;
- D'autoriser le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, à procéder à ses installations;
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à produire le rapport final en vue de la réclamation financière dans le cadre du FDT auprès de la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.1 Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2017*

### **2017-096 ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS RELATIVES À L'IMPLANTATION DU TERRAIN DE JEUX POUR L'ÉTÉ 2017**

Considérant le désir du conseil municipal de mettre en place un camp d'été pour les jeunes de Baie-des-Sables en vertu de la résolution #2017-017;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'établir les modalités suivantes pour le terrain de jeux à l'été 2017 :

- Invitation aux parents de Baie-des-Sables à inscrire leurs jeunes. L'invitation sera lancée par le biais du bulletin municipal, d'un communiqué qui sera transmis à l'école et sur le site Internet de la municipalité;
- Clientèle admissible : jeunes âgés de 5 à 12 ans;
- Période d'inscription : du 1<sup>er</sup> juin au 22 juin 2017;
- Fiche d'inscription à compléter, à signer par les parents et à remettre au bureau de la municipalité;
- Frais d'inscription de 60 \$ par enfants pour la saison, à remettre avec la fiche d'inscription;
- Nouveau frais d'inscription flexible de 20 \$ par enfants par semaine, non décomposable;
- Période d'opération : du 3 juillet au 11 août 2017 (6 semaines);

- Horaire d'ouverture : 8 h à 17 h 30 (9 h 30 par jour);
- Des pénalités de 10 \$ par tranche de 15 minutes de retard seront imposées aux parents ne respectant pas l'horaire de fermeture du terrain de jeux. Après 3 récidives, l'enfant se verra interdire l'accès au terrain de jeux pour toute la durée du projet sans remboursement des frais d'inscription;
- Une feuille de directives sera remise à chaque parent au début du terrain de jeux (habillement, quoi apporter, règlements, comportement, etc.);
- La programmation des activités sera remise chaque semaine aux parents;
- Une grille des présences au terrain de jeux sera également complétée par les animateurs.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution et assurer le bon déroulement du terrain de jeux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *11.2 Participation et planification de la semaine de la municipalité*

#### **2017-097      PARTICIPATION À LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant le désir du conseil municipal de participer à la semaine de la municipalité qui aura lieu du 4 au 10 juin 2017;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu que la municipalité participe à la semaine de la municipalité en organisant les activités suivantes :

- Inviter un(e) jeune du secondaire à devenir maire ou mairesse d'un jour lors de la séance du conseil du 5 juin 2017 et lui remettre un prix d'une valeur de 50 \$;
- Inviter la population à un 5 à 7 le vendredi 9 juin 2017 à la salle du centre communautaire;
- Offrir un petit goûter (vin, fromage, petites bouchées, breuvages, etc.);
- Lancer une invitation spéciale aux nouveaux arrivants;
- Offrir aux nouveaux arrivants une tournée de la municipalité en autobus afin de leur faire connaître les attraits et services offerts à Baie-des-Sables (inscription requise);
- Mettre à la disponibilité des gens un dépliant d'information avec les différents groupes communautaires ainsi que la carte socio-économique de Baie-des-Sables;
- Inviter les organismes locaux à monter une table promotionnelle de leurs activités afin d'augmenter la participation des citoyens et le recrutement de bénévoles;
- Effectuer la remise officielle des commandites dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier;
- Faire la promotion de ces activités dans le bulletin municipal.

La directrice générale adjointe, Madame Huguette Marcoux, sera responsable de la planification et de la préparation de cet événement. S'il y a lieu, un permis de boisson alcoolisée sera demandé auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *11.3 Participation au regroupement volontaire des OMH de La Matanie*

#### **2017-098      REGROUPEMENT VOLONTAIRE DES OFFICES MUNICIPALES D'HABITATION DE LA MATANIE**

Considérant que le gouvernement du Québec souhaite que les regroupements d'offices d'habitation (OH) se réalisent de manière volontaire et à comme objectifs d'améliorer les services offerts à la clientèle, l'optimisation de la performance des OMH par le renforcement de leurs compétences et la diminution de leur nombre;

Considérant la résolution #2017-014 appuyant la création d'un *organisme à but non lucratif (OBNL)* pour la *Résidence des Sables*;

Considérant que depuis janvier 2017, l'*Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (OMH)* n'a reçu aucune réponse de la *Société d'Habitation du Québec (SHQ)* dans ce dossier;

Considérant que les démarches de restructuration des offices d'habitation du Québec doivent être enclenchées le plus rapidement possible afin de respecter l'échéancier du gouvernement provincial;

Considérant que la *Municipalité de Baie-des-Sables* considère qu'il est très important de connaître la position et la réponse de la SHQ relative à la création de cet OBNL pour la *Résidence des Sables* avant d'entreprendre les démarches de regroupement des offices d'habitation de la région;

Considérant que suite à une première rencontre, l'*Office d'habitation de Matane* envisage de procéder sous la formule d'intégration dans le cadre du processus de regroupement des OH de La Matanie;

Considérant que les gens de Baie-des-Sables impliqués et concernés par ce milieu ne croient pas qu'un regroupement avec les offices de la région améliorera les services offerts à la *Villa Notre-Dame* et à la *Résidence des Sables*;

Considérant que l'*Office d'habitation de Matane* désire connaître notre position concernant le regroupement des OH de la région dans une lettre datée du 19 avril dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu que la *Municipalité de Baie-des-Sables* avise l'*Office d'habitation de Matane* qu'elle n'est pas intéressée par le regroupement et ne participera pas aux rencontres de regroupement volontaire du secteur de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## 12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

## 13. Divers

### 13.1 Soutien financier au service de garde en milieu scolaire

#### **2017-099     ÉCOLE ASSOMPTION – CONTRIBUTION AU DÉFICIT D'OPÉRATION DU SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE**

Considérant que le 3 mars 2017, la Commission scolaire des Monts-et-Marées confirmait la suspension du service de garde à l'école Assomption de Baie-des-Sables par manque d'inscription;

Considérant que le financement d'élèves utilisateurs doit être comblé;

Considérant que le conseil d'établissement de l'école demande une contribution financière au montant de 1 475,05 \$ afin de combler ce déficit en vertu de la résolution CE-029-2016/2017-32;

Considérant que le seuil minimum de 15 enfants à temps régulier doit être maintenu afin de conserver le service de garde scolaire en opération, dont 9 enfants utilisant les services de garde à temps plein;

Considérant qu'une réévaluation pourra être faite pour la prochaine année scolaire;

Considérant que la disponibilité d'un service de garde scolaire améliore la capacité d'une communauté à attirer et à maintenir les jeunes familles sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

- Que la *Municipalité de Baie-des-Sables* accepte de contribuer financièrement afin de combler le déficit d'opération du service de garde de l'école Assomption pour l'année scolaire 2016-2017 au montant de 1 475,05 \$;
- De demander au conseil d'établissement de réévaluer la possibilité de rouvrir le service de garde scolaire à l'école Assomption pour la prochaine année scolaire 2017-2018;

- De financer cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *13.2 Groupe environnemental Uni-Vert – Cartographie et identification de travaux de génie végétal*

#### **2017-100    APPUI AU PROJET « CARTOGRAPHIE DU LITTORAL ET IDENTIFICATION DE TRAVAUX DE GÉNIE VÉGÉTAL » DU GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNI-VERT**

Considérant que le Groupe environnemental Uni-Vert de la région de Matane désire compléter les cartes de caractérisation du littoral et d'identification de sites de travaux de génie végétal pour le territoire de Baie-des-Sables (Est et Ouest du village);

Considérant que le projet vise également le secteur Est de Les Méchins;

Considérant que ce projet consiste à compléter un projet identique qui avait été réalisé en 2012;

Considérant que le promoteur désire compléter le financement du projet avec l'aide du Fonds de développement des territoires (FDT), volet intermunicipal et territorial;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'appuyer le Groupe environnemental Uni-Vert de la région de Matane dans ses démarches de financement auprès du FDT, volet intermunicipal et territorial pour son projet « Cartographie du littoral et identification de travaux de génie végétal ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *13.3 Maggie Beaulieu-Pelletier – Présentation du projet « Serre populaire active »*

#### **2017-101    APPUI AU PROJET « SERRE POPULAIRE ACTIVE » DE MADAME MAGGIE BEAULIEU-PELLETIER**

Considérant le projet de « Serre populaire active » présenté par Madame Maggie Beaulieu-Pelletier le 27 avril dernier;

Considérant que le conseil municipal juge le projet, qui est à l'étape embryonnaire, intéressant;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'appuyer Madame Maggie Beaulieu-Pelletier dans ses démarches pour la réalisation de son projet « Serre populaire active ». Le conseil municipal fait les recommandations suivantes :

- Procéder à la création d'un comité porteur du projet;
- Évaluer l'intérêt de la clientèle cible à s'investir sérieusement dans ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *13.4 Jacques Ratté – Déneigement de la partie non déneigée du 3<sup>e</sup> Rang Ouest*

#### **2017-102    JACQUES RATTÉ – DÉNEIGEMENT DE LA PARTIE NON DÉNEIGÉE DU 3<sup>E</sup> RANG OUEST**

Considérant que messieurs Jacques Ratté et Viateur Pelletier demandent l'ouverture de la partie non déneigée du 3<sup>e</sup> Rang Ouest afin d'avoir accès à leurs lots boisés;

Considérant que les municipalités possèdent un pouvoir discrétionnaire relatif à l'entretien des voies publiques en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que la municipalité de Baie-des-Sables ne désire pas créer un précédent en déneigeant des chemins municipaux normalement non déneigés;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de refuser la demande en date du 1<sup>er</sup> mai 2017 de messieurs Jacques Ratté et Viateur Pelletier relatif au déneigement de la partie non déneigée du 3<sup>e</sup> Rang Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Les élus ont soulevé les points suivants :

- CSMM – Consultation publique pour le maintien du secondaire à l'école Assomption (lundi le 8 mai 2017 à 19 h);
- École Assomption – Souper spaghetti au centre communautaire aux bénéfices des jeunes (vendredi le 5 mai à 17 h);
- Rencontre avec le comité du quai (mardi le 9 mai 2017 à 19 h);
- Grande journée des petits entrepreneurs au centre communautaire (le samedi 17 juin 2017);
- Remplacement du tracteur Kubota;
- Travaux de rapiécage de la chaussée;
- Vidéo promotionnelle de Baie-des-Sables réalisée par madame Marie-Jeanne Ancil.

#### 14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Présence d'un nid de poule à l'entrée de la rue des Pins;
- Participation des différents comités au Fêtes du 150<sup>e</sup> de Baie-des-Sables;
- Aménagement de traverses pour les piétons sur la rue de la Mer.

#### 15. Levée de l'assemblée

### 2017-103 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 21h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Denis Santerre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
Denis Santerre  
Maire